

Formation préalable SS4 pour opérateur de chantier à proximité d'amiante

Acquérir les connaissances et pratiques nécessaires aux travaux sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante

DURÉE

2 jours

POUR QUI ?

Tout public

MODALITÉ DE LA FORMATION

Présentiel

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une attestation de compétences sont remises au candidat, sous réserve de sa réussite aux évaluations normées dans l'arrêté du 23 février 2012.

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

390€ Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

RÉFÉRENCE AFPA

11237

CODE RS

RÉSULTATS

Données 2024

100% de stagiaires satisfaits

Sources et méthodes de calcul

ACCESSEURITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

> Pour en savoir plus

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ses modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Outre l'obligation générale de formation à la sécurité prévue à l'article L. 4141-2 du code du travail, l'employeur doit pour toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante assurer préalablement à son salarié une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre. La formation est renouvelée régulièrement conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté.

VOTRE FORMATION

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

OBJECTIFS

Appliquer la réglementation et connaître les pratiques de prévention avant toute intervention sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

PROGRAMME DE FORMATION

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante.
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Appliquer et faire appliquer un mode opératoire.

LE + FORMATION

Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact avec l'un de nos conseillers, joignables au 3936.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée - Exercices pratiques

Moyens pédagogiques : Supports "clé en main" - Supports audio et visuels - Outils multimédias

Mise à disposition d'une plateforme d'apprentissage en ligne

Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles informatiques équipées offrant l'accès à la plateforme numérique de formation Métis
- Matériel audio-visuel : vidéo projecteur...
- Ressources documentaires

POUR EN SAVOIR PLUS

INSCRIVEZ-VOUS



afpa.fr

3936 Service gratuit
+ prix appel

- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- vérification des prérequis réglementaires si la formation en comporte,
- entretien individuel de conseil en formation,
de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution. Vous pouvez consulter en ligne les dates programmées pour chaque site et contacter un conseiller client au 3936 pour plus d'informations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations finale

- Evaluation théorique/pratique

Document délivré

- Habilitation ou attestation de recyclage ou diplôme ou certificat
- Attestation de formation

Evaluation satisfaction

- Enquête de satisfaction stagiaire

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate

POUR EN SAVOIR PLUS

INSCRIVEZ-VOUS



afpa.fr

3936 Service gratuit + prix appel